



Projet Associatif Global

2024-2028



SOMMAIRE

MOBILISER UN RÉSEAU AU SERVICE D'UNE AMBITION COMMUNE : ACCOMPAGNER LES PARCOURS DE VIE DES PERSONNES HANDICAPÉES.	4
---	----------

QUELQUES REPÈRES SUR L'AAPEI EPANOU	6
--	----------

Notre raison d'être et Nos valeurs	6
------------------------------------	---

Notre histoire	8
----------------	---

L'évolution de l'AAPEI EPANOU	8
-------------------------------	---

NOS AMBITIONS POUR 2024 - 2028	10
---------------------------------------	-----------

1. Autodétermination	13
----------------------	----

2. Revendiquer	14
----------------	----

3. Inclusion	15
--------------	----

4. Richesses humaines : salariés	16
----------------------------------	----

5. Parcours	17
-------------	----

6. Richesses humaines : bénévoles	18
-----------------------------------	----

7 Développement durable	19
-------------------------	----





MOBILISER UN RÉSEAU AU SERVICE D'UNE AMBITION COMMUNE : ACCOMPAGNER LES PARCOURS DE VIE DES PERSONNES HANDICAPÉES.

Ce projet a été réalisé en accord avec les lignes directrices de la norme ISO 26000.



Un projet est avant tout une représentation du réel dans le futur qui permet d'envisager positivement l'avenir différemment d'hier.

Pour une association importante, même si aucune obligation légale n'impose de disposer d'un « projet associatif », une projection dans une ambition commune est une nécessité pour donner cohérence et visibilité à l'action associative.

C'est une affirmation politique qui permet à l'association de se définir, d'exercer sa maîtrise sur le temps qui passe et de se donner sa propre identité. Le projet associatif permet de rêver l'association, tout en l'ancrant dans une action concrète.

Pour définir le projet associatif, 2024–2028 de l'AAPEI Epanou, nous avons choisi d'affirmer notre responsabilité sociétale, c'est-à-dire de considérer que notre association opère dans un environnement

dont nous dépendons, mais que nous impactons également.

Pour préciser notre responsabilité sociétale, nous nous appuyons sur les principes de la norme ISO 26000 dont les principes permettent de préciser quelles sont les questions centrales à l'œuvre au sein de la structure et comment l'organisation dialogue avec les différentes parties prenantes.

Cette norme très souple et très adaptable correspond à ce que notre organisation est : un acteur social, engagé et à l'écoute sur son territoire de ses interlocuteurs et de ses partenaires.

7 questions centrales guident notre projet associatif et définiront, progressivement, une démarche continue d'amélioration au sein des projets de nos établissements et services :



D'un point de vue méthodologique, la construction du projet est réalisée à partir de deux sources.

La première source est la réflexion d'un groupe, composé d'administrateurs, d'adhérents, de personnes accompagnées, de cadres de direction, de professionnels de terrain et de partenaires extérieurs qui s'est réuni une dizaine de fois entre avril et novembre 2023. Dans une volonté créative, les travaux de ce groupe se sont concentrés sur l'action associative : valeurs, raison d'être, actions à mener sur les 5 prochaines années.

La seconde source est la capitalisation des travaux de l'association des deux dernières années : bilan du projet associatif qui

s'achève, réflexions menées lors des rencontres du Conseil d'administration, projets des différentes commissions, etc...

L'ensemble a été finalisé lors d'une journée de travail commune au Conseil d'administration, aux membres des CVS, aux cadres de direction et de terrain et aux partenaires associatifs.

Des espaces dédiés organisés dans les établissements et services ont été animés par des membres du Conseil d'administration pour permettre de recueillir, avec l'appui des professionnels, les réflexions et avis de plusieurs dizaines de personnes accompagnées, leur permettant aussi de contribuer à l'élaboration du Projet Associatif.

L'AAPEI EPANOU EN QUELQUES REPÈRES

Notre raison d'être

Au-delà de son objet social défini dans ses statuts, une organisation, pour guider son action, doit disposer d'une raison d'être, c'est-à-dire être capable de formuler le « pourquoi existe-t-elle ? », en quelque sorte « quelle est sa mission ? ». C'est cette mission qui ensuite détermine le « que fait-on ? » et « comment le fait-on ? ».

En ce qui nous concerne, nous affirmons que :

« Toute personne en situation de handicap est, à la fois, vulnérable et pleine de richesses, et que nous pouvons l'accompagner à trouver sa place dans la société. »

Nos valeurs

Ces valeurs sont celles sur lesquelles nous nous basons pour prendre nos décisions stratégiques ; elles participent à créer notre culture commune, celle de nos adhérents, de nos salariés, de nos partenaires, des bénéficiaires de nos actions.

Affirmer ces valeurs dans notre projet associatif permet de les rendre visibles et partageables et ainsi de les rendre utiles en questionnant sans cesse nos actions.

Créativité,
différence, écoute.

Projets communs,
implication des familles,
des salariés, des
partenaires et des
personnes en situation de
handicap.

Humanisme,
tolérance, respect,
bienveillance.

Construire
l'avenir

S'exprimer
librement

Protéger et
expérimenter

Créer
ensemble

Innover et
s'ouvrir

Privilégier
l'humain

Favoriser
l'autodétermination
et penser son projet
de vie.

Expérimenter en
sécurité, soutien,
accompagnement.

Inclusion dans la
cité, ouverture vers
l'extérieur.



Notre histoire

1955

Accueil de quelques enfants dans un appartement à l'initiative de parents.

Création de l'association ADAPEI de Haute-Savoie.

1956

Transformation de l'association

1969

Regroupement des structures existantes et implantation à Seynod.

1973

Nouvelle dénomination « **Association des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés d'Annecy et de ses environs (AAPEI)** »

1989

Recherche de nouvelles offres de service dont celle liée au vieillissement ; le SAVS est transféré vers l'AAPEI Epanou depuis l'association Amitié Et Avenir.

2000 - 2015

Nouvelle dénomination « **AAPEI EPANOU** »

2017

L'évolution de l'AAPEI EPANOU de 2018 à 2023

2018

Construction du Projet associatif 2018 - 2023.
L'AAPEI EPANOU est **reconnue** « **association de bienfaisance et d'assistance** » ce qui l'autorise à recevoir des legs et libéralités.

Ouverture de la cuisine centrale desservant tous les établissements de l'association.

L'association gère une quinzaine d'établissements et services, accompagne environ 600 personnes déficientes intellectuelles et/ou porteuses d'autisme et emploie environ 400 salariés.

2019

Intégration d'un nouveau service **CAP 'HANDI SERVICES**, Service Autonomie à Domicile (SAD) à destination exclusive de personnes en situation de handicap.

Transformation de l'**IME (Institut Médico-Éducatif)** et du **SESSAD (Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile)** en **DIME (Dispositif Intégré Médico Éducatif)**.

2020

Création de **l'Art'Recyclerie** à La Balme de Sillingy.

Rénovation du foyer d'hébergement **Le Champ d'Or** à Seynod.

Ouverture des hébergements **Les Hauts de Chosal** à Cruseilles.

Ouverture progressive d'un accueil de jour de l'**Etablissement d'Accueil Medicalisé (EAM)** de La Ferme des Roches à Chaumont.



Eric PROWALSKI, chef du restaurant La Rotonde, étoilé Michelin - Hôtel Les Trésoms Annecy, devient le parrain de l'association.

Ouverture du **parcours sensoriel pieds nus** à l'Établissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) **La Ferme de Chosal**, établissement ouvert 7 jours/7 pendant 7 mois de l'année.

Ouverture d'un **accueil de jour à temps partiel** à Seynod pour des travailleurs de l'ESAT.

2021

Lancement du projet de rénovation du site des **Césardes de l'ESAT Le Parmelan** avec rachat à la Ville d'Annecy du tréfonds du terrain à Seynod. Ouverture en septembre 2024.

2022

Création d'un internat de répit au Dispositif Intégré Médico-Educatif (DIME) à Seynod.

Début des **travaux d'extension de l'EAM** de la Ferme des Roches à Chaumont.

Obtention de l'arrêté de l'appel à projet pour l'extension de l'EAM « Les Roseaux » à La Balme de Sillingy.

2023





L'AAPEI EPANOU EN 2024

Notre association compte 324 familles adhérentes, essentiellement implantées sur le bassin annécien et, de plus en plus, au fur et à mesure de l'élargissement des établissements et services sur l'ensemble de la Haute-Savoie.

L'association accueille et accompagne, au travers de ses 17 établissements et services agréés, répartis sur 20 sites, plus de 1000 personnes porteuses de déficience intellectuelle et/ou d'autisme.

Pour assurer le fonctionnement de l'ensemble de son activité, l'AAPEI EPANOU est une association gestionnaire du secteur médico-social employant près de 450 collaborateurs et disposant de 36 millions d'euros de budget annuel.

Son Conseil d'administration est composé de 24 membres dont un Bureau de 10 membres.



Le complexe enfant est composé d'une crèche inclusive (15 places) et d'un Dispositif Intégré Médico-Educatif (155 places dont 37 d'internat) à Seynod.



Le complexe de travail protégé et d'hébergement (Le Parmelan) à Seynod et Rumilly est composé d'un Établissement et Service d'Aide par le Travail (193 places, 96 places d'hébergement et 10 places d'accueil de jour).



Le complexe de travail protégé et d'hébergement La Ferme de Chosal, est composé d'un Établissement et Service d'Aide (63 places) à Copponex, et des Hauts de Chosal (63 places) à Cruseilles (foyer d'hébergement, dont accueil temporaire, appartements de soutien et Petites Unités de Vie pour personnes handicapées vieillissantes).



Le complexe Balme et Sillingy est composé de l'Établissement d'Accueil Médicalisé (EAM) Les Iris, dédié aux personnes vieillissantes et dépendantes à Sillingy (42 places d'hébergement et 5 d'accueil de jour) et de l'Établissement d'Accueil Non Médicalisé (EANM) Les Roseaux à La Balme de Sillingy (43 places d'hébergement et 8 d'accueil de jour) ; une extension est en cours pour 28 places d'hébergement et 7 places d'accueil de jour supplémentaires.



Le complexe services est composé du Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) Archim'Aide (110 places sur le bassin Annécien), du Dispositif Horizon (20 places) dédié à l'accompagnement vers une insertion socio-professionnelle de jeunes adultes autistes relativement autonomes et de Cap'Handi Services, Service d'Autonomie à Domicile (SAD) spécialisé dans l'accompagnement des personnes en situation handicap.



L'Établissement d'Accueil Médicalisé (EAM) La Ferme des Roches, situé à Chaumont est dédié à l'autisme. Extension en cours pour offrir 41 places en hébergement et 5 en accueil de jour dès 2025.

NOS AMBITIONS POUR 2028

Notre intention reste, en construisant le projet associatif 2024-2028, d'imaginer le réel de l'association dans un avenir à 5 ans et d'élaborer une stratégie pour qu'il se concrétise.

À travers la mise à jour du projet associatif et sa mise en œuvre nous rêvons de porter les valeurs humaines et éthiques de l'AAPEI EPANOU, tant à l'interne qu'à l'externe.

AMBITION N°1

Renforcer le rôle et l'importance de l'AAPEI EPANOU pour favoriser l'autodétermination des personnes accompagnées et apporter des réponses adaptées et individualisées tout au long de leur parcours de vie, quel que soit leur âge ou la nature de leurs besoins (domicile, vie quotidienne, travail, loisirs, vieillissement...).



AMBITION N°3

Affirmer la volonté inclusive dans la société comme un droit inaliénable et premier des personnes accompagnées.

AMBITION N°2

Revendiquer et respecter le rôle, le soutien et l'engagement de tous les acteurs (personnes accompagnées, administrateurs, bénévoles, parents et proches, salariés, partenaires...) permettant à chacun d'investir sa juste place et d'exercer ses droits. Redevenons attractifs et fidélisons nos richesses humaines.

AMBITION N°4

Ne laisser personne sans solution, en accompagnant toutes les situations relevant du champ d'action du secteur médico-social. Être en capacité de coordonner le besoin de soins.

1. Autodétermination

Reconnaître et développer la capacité à convertir ses ressources en libertés réelles (en exprimant ses volontés et ses choix) et s'en donner les moyens (en vivant ou expérimentant). Il ne s'agit pas de se cantonner à des possibilités théoriques et/ou décidées par d'autres, mais bien de vivre des réalités librement choisies et concrètes.

Bien communiquer en utilisant la communication aidée dans tous les établissements et services et pour tout ce qui concerne les personnes accompagnées.

- *L'autodétermination induit le droit à l'expérimentation et le droit à l'erreur ainsi que de pouvoir disposer du temps nécessaire pour accompagner les personnes à toujours plus de liberté. Elle nécessite de mettre en place et de développer tous les outils existants pour faciliter l'accès des personnes à l'expression de leurs besoins, envies et idées.*

Étendre la représentation des personnes concernées au sein du Conseil d'administration

- *Au Conseil d'administration et toutes autres instances relatives à l'association, afin que si l'inclusion des personnes accompagnées est envisagée, elle puisse se réaliser dans les meilleures conditions pour elles-mêmes, sans pour autant entraver les travaux associatifs. Les administrateurs étudieront la possibilité et les modalités de contribution des personnes accompagnées dans les instances associatives dans le respect de l'altérité de chacune d'elles.*
- *Développer la pair-aidance afin de favoriser les liens interpersonnels et la transmission de compétences et de savoirs. Les administrateurs et les professionnels veilleront à encourager et faciliter l'entrée en relation des personnes accompagnées entre elles.*



Promouvoir le concept d'autodétermination au sein de l'association.

- *Afin que le concept d'autodétermination se concrétise, l'association procédera au déploiement des formations correspondantes et un référent Autodétermination sera désigné dans chaque établissement et service médico-social à compter de 2025.*



2. Revendiquer

C'est exiger les moyens financiers et humains pour accompagner toutes les personnes en situation de déficience intellectuelle et/ou porteuses d'autisme et leurs familles. Cela passe par la reconnaissance de l'expertise et de la valorisation du travail des professionnels.

Poursuivre la mobilisation associative.

- *L'association a pour objectif d'être représentée dans toute instance au sein du Département permettant de faire connaître l'association et ses revendications (ex : Udapei 74, projet Collectif Handicap 74).*
- *Les membres du Conseil d'administration se mobiliseront pour relayer les revendications associatives auprès des pouvoirs publics et des partenaires.*

Continuer à développer des solutions adaptées selon les besoins et les enjeux de parcours des personnes accompagnées.

- *En s'appuyant sur des espaces d'expression existants ou à créer tels que le Conseil d'administration, les Conseils de la Vie Sociale, le Comité d'éthique ou autres, associant les personnes concernées et leurs proches, l'association avec l'appui de ses professionnels œuvrera pour que les personnes accompagnées puissent exercer pleinement l'ensemble de leurs droits.*
- *Elle veillera à défendre, notamment dans le cadre de la négociation du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) négocié avec le Conseil Départemental et l'Agence Régionale de Santé, la personnalisation de l'accompagnement des personnes dans le cadre de la vie en collectivité au moyen de solutions diverses, souples et modulaires.*



3. Inclusion

Vivre avec les personnes avec ou sans handicap dans tous les moments de la vie. Avoir les mêmes droits que tout le monde et les rendre accessibles : droit à l'école, droit aux soins, droit au travail, droit au logement, droit aux loisirs et droit aux relations avec les autres.

Promouvoir une scolarisation inclusive.

- *L'association s'engage à développer l'inclusion scolaire en Unités d'Enseignement Externalisées et à travailler à la prévention des ruptures de parcours, grâce notamment à la constitution d'équipes mobiles pouvant intervenir dans les établissements scolaires en soutien au personnel enseignant.*

Développer les actions socio-citoyennes d'utilité sociale.

- *L'association veillera à promouvoir, avec l'appui de ses professionnels, l'inclusion sociale en soutenant la contribution des personnes accompagnées à des actions de bénévolat leur permettant de faire la démonstration de leurs capacités et d'en prendre elles-mêmes conscience.*

Promouvoir l'accompagnement à la santé des personnes accompagnées.

- *L'association mènera toute action de sensibilisation ou de formation de ses professionnels ou de coopération avec des établissements de santé, afin de garantir un accompagnement à la santé qualitatif des personnes accompagnées.*

Renforcer la participation sociale des personnes handicapées vieillissantes.

- *Afin de maintenir les personnes handicapées vieillissantes dans une dynamique sociale active, l'association encouragera le recours aux Clubs Seniors, les relations avec les Établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) et toutes autres actions intergénérationnelles favorisant les liens sociaux.*

4. Richesses humaines : salariés

Avoir tous nos postes pourvus par des personnels formés, compétents et heureux d'être là.

L'association s'engage à développer de nouvelles actions pour l'amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail des salariés de l'AAPEI EPANOU.

- Soucieuse de reconnaître ses salariés à leur juste niveau de compétences et d'implication, l'association poursuivra sa mobilisation pour la revalorisation salariale de l'ensemble des métiers du médico-social, s'indexant sur l'inflation et prime de la vie chère.
- Consciente des difficultés rencontrées par ses salariés lors de la recherche d'un logement et du coût de l'immobilier en Haute-Savoie, l'association engagera une étude sur la possible constitution d'un parc immobilier pour eux-ci ainsi que la faisabilité d'une offre de logement pour ceux rencontrant des difficultés sociales.

Améliorer la politique de recrutement.

- Afin de pallier les difficultés de recrutement, l'association poursuivra, par le biais de son service ressources humaines, les actions de communication externe visant à faire la promotion des métiers de l'accompagnement et particulièrement des postes qu'elle propose.
- Elle étudiera toutes pistes en vue de recruter, comme la possibilité de recruter des salariés aux profils « atypiques », tels ceux n'émanant pas nécessairement de la filière « Accompagnement à la personne » mais ouverts à suivre les formations adéquates.
- Les membres du Conseil d'administration sont déjà associés aux processus de recrutement des Directeurs(trices) et Directeurs(trices) Adjoint(e)s, l'association mènera une étude quant à la pertinence et aux modalités de contribution des représentants des personnes accompagnées au processus de recrutement.



5. Parcours

Accompagner l'évolution de la personne par la co-construction et le suivi des actions menées en s'adaptant à ses besoins, ses souhaits et ses capacités.

Placer la personne accompagnée au centre de la définition de son projet de vie.

- *Parce que la mission de l'association est l'accompagnement de personnes déficientes intellectuelles tout en favorisant son auto-détermination, la personne accompagnée sera associée systématiquement à la construction à son projet personnel.*
- *Elle bénéficiera d'outils de communication adaptés mis à disposition au sein des établissements ou services.*
- *Un référent Parcours sera désigné systématiquement dans les établissements ou services.*

Accompagner l'implication des familles à la construction de son projet personnalisé.

- *Les familles seront associées à la construction du projet personnalisé de leur proche, sous réserve de l'accord de celui-ci ; elles bénéficieront d'une information claire et adaptée, ce qui leur permettra d'anticiper la suite du parcours de leur proche avec les professionnels.*

Favoriser la continuité des interventions et la coordination des professionnels au service des parcours des personnes accompagnées.

- *L'association aura le souci d'harmoniser ses pratiques en matière de dossier unique, de mobilité professionnelle des travailleurs en situation de handicap, d'accompagnement à la santé et de personnes handicapées vieillissantes.*



6. Richesses humaines : bénévoles

Avoir des bénévoles engagés, formés et heureux d'être là.

Identifier les besoins en termes d'actions de bénévolat.

- *Un état des lieux des besoins en termes de bénévolat dans les structures sera établi et remis à jour régulièrement.*

Favoriser la mise en œuvre des actions de bénévolat.

- *L'association consolidera le fonctionnement de la Commission Bénévolat dans le but de recruter des ressources bénévoles et de les fidéliser pour intervenir dans chacun des établissements au sein desquels un référent en charge du bénévolat sera identifié.*
- *Les administrateurs et les professionnels veilleront à favoriser la participation des personnes accompagnées qui souhaiteraient s'impliquer bénévolement dans l'organisation d'événements associatifs.*

Promouvoir et valoriser les actions de bénévolat au sein de l'association :

- *Il sera traité de la place des bénévoles dans les projets d'établissement et de service ce qui fera l'objet d'un article à insérer lors de l'actualisation des documents.*
- *Des vidéos seront réalisées afin de faire la promotion des actions de bénévolat au sein des établissements et mettre en avant le rôle des administrateurs.*
- *Des « journées du bénévole », associées à des moments conviviaux, seront organisées afin de favoriser la rencontre et l'émulation autour d'actions ponctuelles ou militantes. Elles seront l'occasion d'identifier les compétences et l'appétence des bénévoles.*



7. Développement durable

Adapter nos pratiques pour favoriser la sobriété énergétique et l'économie des ressources naturelles.

Poursuivre et renforcer les actions menées dans le cadre de la démarche RSO (Responsabilité Sociétale des Organisations).

- *L'association entend assumer sa responsabilité d'acteur sociétal majeur sur le bassin annécien et sollicitera la création d'un poste dédié à la démarche RSO auprès de ses financeurs.*
- *Des Ambassadeurs RSO seront nommés dans les établissements dans les années à venir.*

Favoriser la sobriété énergétique

- *L'association soutiendra les aménagements nécessaires à favoriser la sobriété énergétique pour des raisons d'économie d'énergie et de nécessité écologique.*

Améliorer les pratiques en termes de consommation alimentaire et de mobilité.

- *L'association intensifiera l'évolution de son parc automobile en privilégiant des solutions plus durables et moins polluantes, tout en travaillant à une gestion mutualisée des transports.*
- *L'association poursuivra ses efforts en matière de consommation alimentaire raisonnée dans le respect de loi Egalim.*

Poursuivre et renforcer la sensibilisation et la formation des professionnels au développement durable.

- *L'association soutiendra les initiatives de formation, de sensibilisation, de proposition et de communication sur tout sujet relatif au développement durable.*
- *Elle favorisera l'harmonisation des pratiques de tri et recyclage des déchets dans ses établissements et services, l'entretien des espaces extérieurs et l'établissement d'un guide des bons plans à destination des professionnels.*

Favoriser l'inclusion au sein de la démarche de développement durable.

- *L'association soutiendra et fera la promotion des actions et initiatives citoyennes inclusives, telles que l'Art Recyclerie qui permet à des personnes accompagnées de trouver ou de retrouver un rôle social.*



AAPEI EPANOU, 32 rue Gustave Eiffel
Zone des Césardes, Seynod - 74600 Annecy

TÉLÉPHONE

04 50 69 30 75

COURRIEL

contact@aapei-epanou.org

SITE INTERNET

epanou.org

RETROUVEZ-NOUS SUR

[f facebook.com/AAPEI.Epanou](https://facebook.com/AAPEI.Epanou)

[in linkedin.com/aapei-epanou](https://linkedin.com/aapei-epanou)

[▶ youtube.com/AAPEI Epanou](https://youtube.com/AAPEI Epanou)